

Nombre de membres
En exercice :19
Présents :17
Absents :2
Pouvoirs :2
Pour :19
Contre :
Abstention :

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 17 avril 2026
.....

Date de la convocation :

9 avril 2026

Date d'affichage de la convocation :

11 avril 2026

Date de la publication de la délibération :

23 AVR. 2026

L'an deux mille vingt six, le dix-sept avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, AM. POUPON, P. BOUSSARD, S. CAUGANT, S. FAIELLO, C. L'HARIDON, JR. TANGUY, S. TANGUY, Y. CHAMPION, S. SOUBEN, M. BARGAIN, G. QUEAU, JY. STANQUIC, R. NAVARRETE, S. LAUDEN, P. DAGORN.

Etaient absents : JP. HEMON, excusé, donne pouvoir à S. SIMON ; J. GUICHEN, excusé, donne pouvoir à M. BARGAIN

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2026/04/01

FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2026

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux de fiscalité pour l'année 2026 comme suit :

	2025	2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties	33,30 %	33,30 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	41,02 %	41,02 %
Taxe d'habitation	11,88 %	11,88 %

Après avoir délibéré, suivant l'avis favorable de la commission finances et vie économique réunie le 14 avril 2026, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- FIXE le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour 2026 à **33,30 %**,
- FIXE le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour 2026 à **41,02 %**,
- FIXE le taux de Taxe d'Habitation pour 2026 à **11,88 %**.

Le Maire,


David LE GOFF



La secrétaire de séance,


Catherine L'HARIDON

Nombre de membres
En exercice :19
Présents :17
Absents :2
Pouvoirs :2
Pour :18
Contre :
Abstention :

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 17 avril 2026
.....

Date de la convocation :

9 avril 2026

Date d'affichage de la convocation :

11 avril 2026

Date de la publication de la délibération :

23 AVR. 2026

L'an deux mille vingt six, le dix-sept avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Étaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, AM. POUPON, P. BOUSSARD, S. CAUGANT, S. FAIELLO, C. L'HARIDON, JR. TANGUY, S. TANGUY, Y. CHAMPION, S. SOUBEN, M. BARGAIN, G. QUEAU, JY. STANQUIC, R. NAVARRETE, S. LAUDEN, P. DAGORN.

Étaient absents : JP. HEMON, excusé, donne pouvoir à S. SIMON ; J. GUICHEN, excusé, donne pouvoir à M. BARGAIN

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2026/04/02

ECOLE SAINT JOSEPH DE GUENGAT : DOTATION 2026

Dans le cadre du contrat d'association, la commune verse chaque année une dotation de fonctionnement à l'école Saint Joseph de Guengat.

Après avoir délibéré, suivant l'avis favorable de la commission finances et vie économique réunie le 14 avril 2026, le Conseil Municipal, par 18 voix pour -1 élu ne prend pas part au vote-,

➤ DECIDE d'allouer, pour l'année 2026, une dotation annuelle de **133 200,00 €** sur la base de 144 enfants scolarisés à l'école Saint Joseph de Guengat, dont 126 enfants guengatais.

Cette dotation sera versée mensuellement.

➤ DECIDE d'allouer à l'école de Guengat, pour les mois de janvier, février et mars 2027 (dans l'attente du vote du budget primitif 2027), une dotation mensuelle de :

11 100,00 € (133 200 € / 12 mois)

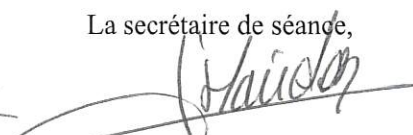
➤ AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Les crédits seront inscrits au budget.

Le Maire,


David LE GOFF


La secrétaire de séance,


Catherine L'HARIDON

Nombre de membres
En exercice :19
Présents :17
Absents :2
Pouvoirs :2
Pour :19
Contre :
Abstention :

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 17 avril 2026
.....

Date de la convocation :
9 avril 2026
Date d'affichage de la convocation :
11 avril 2026
Date de la publication de la délibération :
23 AVR. 2026

L'an deux mille vingt six, le dix-sept avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, AM. POUPON, P. BOUSSARD, S. CAUGANT, S. FAIELLO, C. L'HARIDON, JR. TANGUY, S. TANGUY, Y. CHAMPION, S. SOUBEN, M. BARGAIN, G. QUEAU, JY. STANQUIC, R. NAVARRETE, S. LAUDEN, P. DAGORN.

Etaient absents : JP. HEMON, excusé, donne pouvoir à S. SIMON ; J. GUICHEN, excusé, donne pouvoir à M. BARGAIN

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2026/04/03

ÉCOLE DIWAN : DOTATION 2026

Conformément à la loi Molac n°2021-644 du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion, la participation financière de la commune de résidence de l'élève est obligatoire dès lors que celle-ci ne dispose pas, sur son territoire, d'école dispensant un enseignement de langue régionale.

L'Association Éducative Populaire Diwan Kemper comptabilise, pour l'année scolaire 2025-2026, 4 enfants domiciliés à Guengat et fréquentant l'école Diwan.

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une dotation de 925 € par enfant scolarisé à l'école Diwan pour la rentrée scolaire 2026-2027.

Après avoir délibéré, suivant l'avis favorable de la commission finances et vie économique réunie le 14 avril 2026, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'allouer, à l'Association Éducative Populaire Diwan Kemper, une dotation de 925 € par enfant scolarisé à l'école Diwan pour l'année scolaire 2026-2027,
- DIT que le versement de la dotation sera annuel,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir.

Les crédits seront inscrits au budget.

Le Maire,

David LE GOFF



La secrétaire de séance,

Catherine L'HARIDON

Nombre de membres
En exercice :19
Présents :17
Absents :2
Pouvoirs :2
Pour :17
Contre :
Abstention :

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 17 avril 2026
.....

Date de la convocation :
9 avril 2026
Date d'affichage de la convocation :
11 avril 2026
Date de la publication de la délibération :

23 AVR. 2026

L'an deux mille vingt six, le dix-sept avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, AM. POUPON, P. BOUSSARD, S. CAUGANT, S. FAIELLO, C. L'HARIDON, JR. TANGUY, S. TANGUY, Y. CHAMPION, S. SOUBEN, M. BARGAIN, G. QUEAU, JY. STANQUIC, R. NAVARRETE, S. LAUDEN, P. DAGORN.

Etaient absents : JP. HEMON, excusé, donne pouvoir à S. SIMON ; J. GUICHEN, excusé, donne pouvoir à M. BARGAIN

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2026/04/04

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES - ANNEE 2026

Plusieurs demandes de subventions sont parvenues en mairie.

Après étude des demandes, il est proposé le versement d'une subvention à 8 associations.

Après avoir délibéré, suivant l'avis favorable de la commission vie associative réunie le 2 avril 2026 et de la commission finances réunie le 14 avril 2026, le Conseil Municipal, par 17 voix pour -2 élus ne prennent pas part au vote-,

➤ DECIDE de verser les aides suivantes :

	2026
Les Lapins de Guengat (Football)	800 €
GPGP Mondial Pupilles	250 €
GPG jeunes	500 €
Hockey Club Pays Glazik	200 €
ATGP	500 €
Foulées Nature Gwengad	300 €
Société de chasse St Divy	300 €
Club de l'Amitié Subvention exceptionnelle : 50 ^{ème} anniversaire du club	500 €

Les crédits seront inscrits au budget.

Le Maire,

David LE GOFF



La secrétaire de séance,

Catherine L'HARIDON

Nombre de membres
En exercice :19
Présents :17
Absents :2
Pouvoirs :2
Pour :19
Contre :
Abstention :

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 17 avril 2026
.....

Date de la convocation :
9 avril 2026
Date d'affichage de la convocation :
11 avril 2026
Date de la publication de la délibération :
23 AVR. 2026

L'an deux mille vingt six, le dix-sept avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, AM. POUPON, P. BOUSSARD, S. CAUGANT, S. FAIELLO, C. L'HARIDON, JR. TANGUY, S. TANGUY, Y. CHAMPION, S. SOUBEN, M. BARGAIN, G. QUEAU, JY. STANQUIC, R. NAVARRETE, S. LAUDEN, P. DAGORN.

Etaient absents : JP. HEMON, excusé, donne pouvoir à S. SIMON ; J. GUICHEN, excusé, donne pouvoir à M. BARGAIN

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2026/04/05

FONDS DÉPARTEMENTAL DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE : APPEL A PROJETS 2026

Le Conseil départemental mobilise le produit des amendes de police au profit d'un fonds départemental de sécurité routière, via un appel à projets relatif à des travaux de voirie effectués en 2026 pour :

- la sécurité des cyclistes (aménagement cyclables, séparation des flux, zones apaisées, chaussées à voies centrales banalisées, ...)
- la sécurité des piétons et des personnes à mobilité réduite (cheminements piétons, mise en accessibilité de l'espace public, ...)
- la sécurité des riverains (dispositifs d'apaisement des vitesses, zones 20 ou 30, radars pédagogiques...)
- la sécurité des usagers des transports en commun (aménagement et accessibilité des arrêts de transports en commun...)

Il est proposé au Conseil Municipal de déposer un dossier dans le cadre de la sécurité des usagers de la route (piétons, cyclistes...).

Ce projet estimé à 10 943,50 € HT consiste à la pose de séparateurs de voirie route de la Croix Neuve et à la pose d'une borne mécanique flexible encastrable (road blocker) aux abords de l'école.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, suivant l'avis favorable de la commission finances et vie économique réunie le 14 avril 2026, à l'unanimité,

- DECIDE de déposer un dossier de demande de subvention pour la pose de séparateurs de voirie route de la Croix Neuve et la pose d'une borne mécanique flexible encastrable dont les travaux sont envisagés en 2026,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Le Maire,

David LE GOFF



La secrétaire de séance,

Catherine L'HARIDON

Nombre de membres
En exercice :19
Présents :17
Absents :2
Pouvoirs :2
Pour :19
Contre :
Abstention :

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 17 avril 2026
.....

Date de la convocation :

9 avril 2026

Date d'affichage de la convocation :

11 avril 2026

Date de la publication de la délibération :

23 AVR. 2026

L'an deux mille vingt six, le dix-sept avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, AM. POUPON, P. BOUSSARD, S. CAUGANT, S. FAIELLO, C. L'HARIDON, JR. TANGUY, S. TANGUY, Y. CHAMPION, S. SOUBEN, M. BARGAIN, G. QUEAU, JY. STANQUIC, R. NAVARRETE, S. LAUDEN, P. DAGORN.

Etaient absents : JP. HEMON, excusé, donne pouvoir à S. SIMON ; J. GUICHEN, excusé, donne pouvoir à M. BARGAIN

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2026/04/06

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié par la loi NOTRe du 7 août 2015, il a été établi un règlement intérieur.

Il fixe notamment les règles de fonctionnement de l'assemblée délibérante dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le projet de règlement a été préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le règlement intérieur du Conseil Municipal annexé à la présente délibération,
- DIT que des modifications pourront être proposées en cours de mandat.

Le Maire,

David LE GOFF



La secrétaire de séance,

Catherine L'HARIDON